



PROTOCOLE SANITAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022



EN VIGUEUR A PARTIR DU 28 NOVEMBRE 2022

Le lycée franco-nicaraguayen homologué par l'AEFE dans le contexte actuel de la pandémie a élaboré le protocole suivant, validé par les instances de l'établissement. Ceci afin de garantir la sécurité sanitaire des élèves, du personnel et des familles.

❖ Notre but :

- Garantir la continuité pédagogique (en respect de notre conventionnement) tout en préservant la sécurité sanitaire de l'ensemble de la communauté éducative.

❖ Nos objectifs :

- Garantir la sécurité sanitaire.
- Parvenir à l'appropriation des règles du protocole par tous.
- Garantir la continuité pédagogique pour tous les élèves, avec la coexistence des 2 modes d'enseignement (présentiel et à distance).

❖ Nos moyens :

- Développement de conduites adéquates: communication de celles-ci, formation pour l'application de celles-ci, appropriation de celles-ci à l'école et dans la vie personnelle.
- Suivi du protocole pour la mise en œuvre des recommandations.

Plan de communication

Un protocole sera envoyé à tous les membres de la communauté éducative.

Des informations opportunes continuent d'être fournies par le biais de mailings (aux parents, aux enseignants).

Recommandations pour un comportement approprié

1. Application des mesures sanitaires.
2. Masque volontaire pour toute la communauté scolaire. Dans certains cas spéciaux d'indications médicales, le masque pourrait être porté partiellement sur le visage.
3. Nettoyage et désinfection réguliers des locaux et des matériels et ventilation des locaux.

1. L'application des mesures sanitaires

Les mesures sanitaires suivantes doivent être appliquées à tout moment, partout et par tous :

- Se laver les mains très régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes (en entrant dans l'établissement, si changement de classe, avant de manger, après être allé aux toilettes, avant de quitter l'établissement, avant et après la récréation).

2. Limitation du brassage des élèves

- Les arrivées et les départs suivent un protocole visant à limiter au maximum le regroupement des élèves et/ou des parents.

3. Nettoyage, désinfection des locaux et des matériels et ventilation des locaux

- Le nettoyage des sols, des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et le personnel dans les salles de classe et autres espaces communs (comme les poignées de porte) est effectué systématiquement chaque jour avec de l'alcool, du savon et de l'eau.
- Les salles de classe, ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée, sont ventilées le matin avant l'arrivée des élèves et pendant les cours.

Organisations

❖ **De la maison :**

Il est impératif de respecter certaines règles telles que :

- Surveiller si l'élève présente des éventuels symptômes avant d'aller à l'établissement (la température doit être inférieure à 37,5°C).
- En cas d'apparition de symptômes liés à Covid-19 et/ou à des processus respiratoires chez l'élève ou sa famille (ex. grippe, toux, mal de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, perte de goût), ne pas se rendre à l'école et en informer la Vie scolaire.
- En cas de diarrhée aigue, maux de tête, nausées, fièvre, etc. ne pas se rendre à l'école et en informer la Vie scolaire.

❖ **Pour le transport :**

L'utilisation de véhicules individuels est le plus approprié : les parents amènent leurs enfants. Concernant le transport scolaire, les sièges et l'intérieur du minibus sont désinfectés.

❖ **Entrée dans l'établissement: à 6 h 45.**

a) Entrée par le Portail principal :

- L'accueil des élèves de la maternelle au secondaire se fait par le Portail principal.
- Les accompagnateurs laisseront leurs enfants à l'entrée selon le marquage au sol sauf ceux des élèves de maternelle. Ces derniers amèneront les élèves jusque dans leur salle de classe.
- A l'entrée : lavage des mains.
- Dans le parking, des marquages au sol guident le flux des entrées.

b) Entrée par le portail 2 :

- Par ce portail entreront uniquement les élèves qui viennent en transport scolaire.
- A l'entrée : lavage des mains.
- Marquage au sol pour accéder à chaque classe.

Étapes à suivre :

- Un agent de sécurité organise la circulation des véhicules.
- Un agent de sécurité accueille les élèves à l'entrée du portail.
- Une personne de la vie scolaire est à la porte pour veiller à l'utilisation des tapis désinfectants.

- Les élèves se lavent les mains au lavabo prévu sous la surveillance de la Vie scolaire.
- Les élèves doivent se rendre directement dans leur salle de classe où ils seront accueillis par leur professeur.

c) Entrée du personnel dans le parking intérieur:

- Accès restreint aux usagers.
- Une fois son **véhicule garé en marche arrière**, la personne se lave les mains.

❖ **Départ de l'établissement: à 12h15.**

• **Portail Principal**

Tous les élèves en transport privé sortent par ce portail.

Une personne de Vie scolaire est à l'extérieur et un agent de sécurité appelle les élèves à travers le mégaphone.

• **Portail 2 :**

Par ce portail sortiront uniquement les élèves qui partent en transport scolaire.

❖ **Départ de l'établissement: à 16h.**

Tous les élèves sortent par le portail principal même ceux du transport scolaire.

❖ **Organisation des salles de classe:**

- En primaire, chaque classe a sa salle et chaque élève a sa place.
- Respecter les zones entre primaire et secondaire (d'un côté ou de l'autre de l'espace vert).
- Un rappel des mesures sanitaires est effectué régulièrement.
- Les sacs à dos restent accrochés à l'extérieur de la salle de classe.
- Les élèves doivent apporter leur spray personnel pour les mains (alcool à 70% minimum).
- Des ventilateurs sont utilisés, les fenêtres et les portes sont ouvertes.
- Nous installons des fontaines d'eau et un pichet pour chaque salle de cours. En primaire, les enseignants sont chargés de remplir les pichets et de servir les élèves.

❖ **Toilettes:**

- Chaque zone de toilettes est destinée à des usagers spécifiques.
- Les élèves attendent leur tour à l'extérieur.

❖ **Des lavabos à l'extérieur des toilettes:**

- Chaque zone de lavabos est destinée à des usagers spécifiques.

❖ **Laboratoire de sciences :**

- Après chaque cours, un personnel de service nettoie le matériel, les armoires et les outils utilisés lors des travaux pratiques.

- ❖ **Temps de pause :**
Ils remplacent les récréations collectives (pour éviter le brassage des élèves) et seront organisés de la manière suivante :
 - Pour le secondaire : en espaces ouverts sous la surveillance de la Vie scolaire.
 - Pour le primaire : les temps de pauses sont organisés de manière échelonnée et dans différentes zones de l'établissement sous la surveillance des enseignants.

Gestion des cas de suspicion de COVID-19

- ❖ **De la maison**
 - En cas de symptômes de suspicion de COVID-19, l'élève ou le membre du personnel ne peut pas entrer dans l'établissement. Le CPE doit en être informé. Le médecin scolaire assure un suivi quotidien auprès de la famille (par téléphone) et évalue la situation jusqu'à la réintégration de la personne.
 - En cas de COVID- 19 confirmé, l'élève ou le membre du personnel du lycée ne peut pas entrer dans l'établissement pendant 7 jours. Le médecin scolaire assure un suivi quotidien auprès de la famille (par téléphone) et évalue la situation jusqu'à la réintégration de la personne.
 - En cas de symptômes de suspicion de COVID- 19 ou cas de COVID- 19 confirmée chez un membre de la famille d'un élève, la famille doit prévenir l'école (CPE-Direction). Le médecin scolaire assure un suivi quotidien (par téléphone) et évalue la situation jusqu'à la réintégration de l'élève.

- ❖ **De l'école**
 - Si un enfant présente des symptômes (fièvre...) pendant les heures de classe, les parents seront immédiatement informés et devront venir chercher l'enfant. L'enfant sera pris en charge à l'infirmierie.
 - En cas de COVID-19 confirmé par le médecin traitant, le retour de l'élève est conditionné par un certificat médical remis au médecin scolaire qui confirmera le retour de l'élève. L'élève doit présenter son autorisation de retour en classe à la Vie scolaire.
 - Les mêmes mesures s'appliquent au personnel.
 - En cas de COVID- 19 confirmé d'un élève ou d'un membre du personnel de l'école :
 - Les parents seront informés pour qu'ils viennent chercher leur enfant et s'il s'agit d'un personnel du lycée, celui-ci devra partir du lycée.
 - Pour toute réintégration après traitement, la personne doit présenter un certificat médical ou informer le lycée en cas de prolongation du congé.

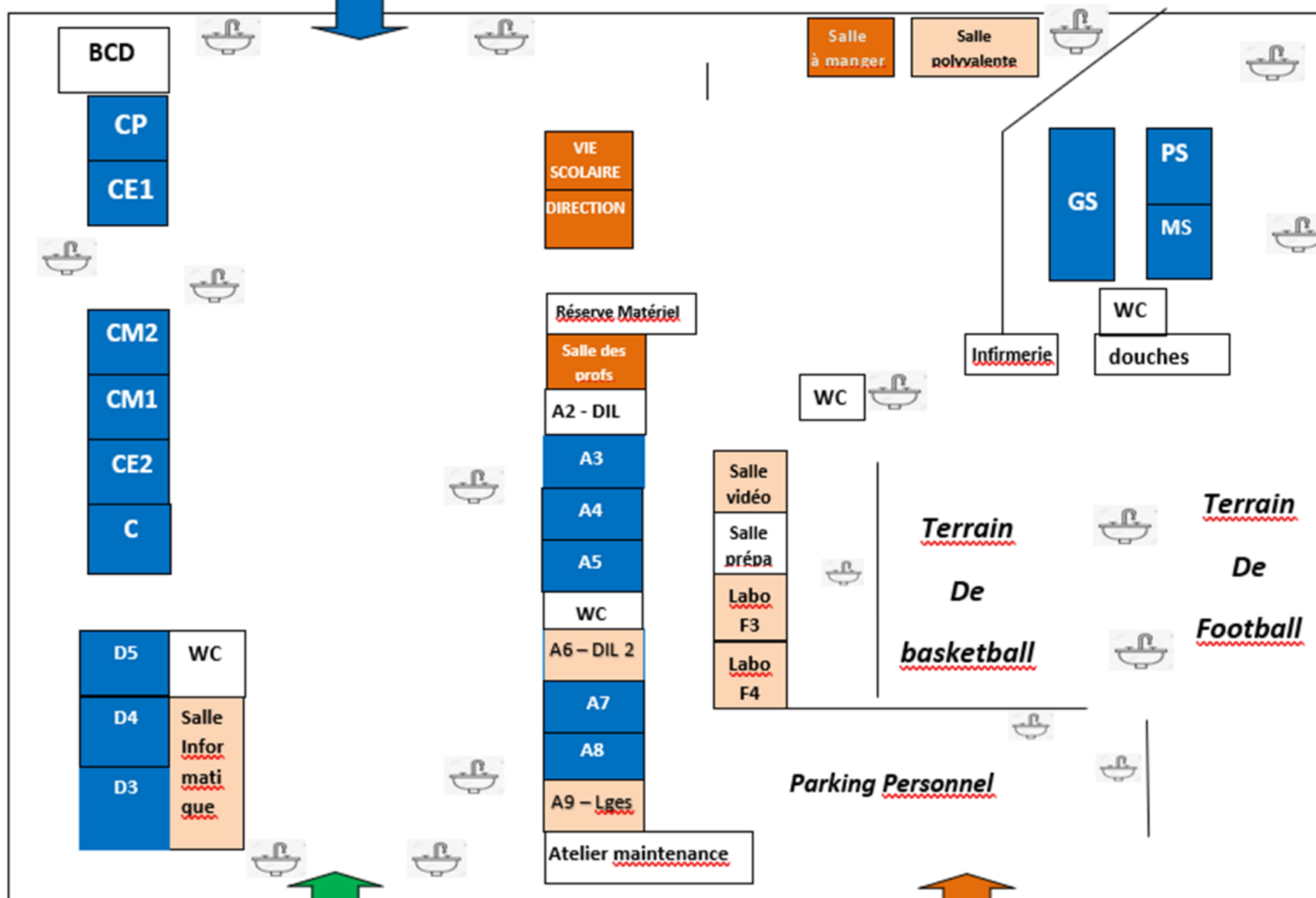
Notes : Les changements de ce protocole pourront être valorisés et/ou validés selon le nouveau contexte national et mondial qui sera communiqué à travers les instances de santé de l'établissement.

L'agent de santé (infirmierie) doit obligatoirement porter un masque en espace fermé. Il pourra l'enlever dans les espaces ouverts.



ENTRÉE PRINCIPALE:
PRIMAIRE/SECONDAIRE

CIRCUITS D'ENTRÉE ET SORTIE



ENTRÉE 2:
TRANSPORT SCOLAIRE

ENTRÉE 3:
PERSONNEL